



Les intercommunalités et la solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement

Quelles motivations, quels leviers et freins
à l'engagement et à sa pérennité ?

Quels modèles d'organisation et d'action ?

Quelles dimensions vertueuses
pour l'intercommunalité et son territoire ?

pS-Eau

programme
Solidarité-Eau

Préambule

La loi Oudin-Santini du 9 février 2005 autorise les collectivités exerçant les compétences eau potable ou assainissement ainsi que les agences de l'eau à affecter jusqu'à 1 % des budgets spécifiques de ces services à des actions de solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement.

Depuis 2020, en application de la loi NOTRe, les compétences de l'eau potable et de l'assainissement ont été en grande partie transférées vers les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles (avec une possibilité de report en 2026 de ce transfert aux communautés de communes). Ces intercommunalités peuvent exercer elles-mêmes ces compétences ou bien les confier à des syndicats d'eau et/ou d'assainissement (EPCI sans fiscalité propre).

Dans ce contexte, l'implication des intercommunalités est décisive pour assurer le dynamisme de la solidarité internationale sur l'eau et l'assainissement.

La plupart des grandes intercommunalités sont impliquées en solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement. En effet, chaque année, 60 à 80 % des métropoles et communautés urbaines françaises se mobilisent, apportant une contribution de 3 à 4 M€, ce qui représente le quart des engagements des collectivités territoriales. La marge de progression pour la mobilisation des intercommunalités de plus petite taille est encore importante : environ 10 % des communautés d'agglomération françaises sont engagées et seulement 1 % des communautés de communes.

Une quarantaine de syndicats d'eau et/ou d'assainissement se mobilisent, notamment les plus grands.

Les collectivités territoriales, et les intercommunalités en particulier, peuvent s'impliquer en solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement de différentes façons :

- En s'impliquant dans une coopération décentralisée, se positionnant ainsi comme co-porteuses des actions en partenariat avec une (ou plusieurs) collectivité(s) étrangère(s). Ce positionnement traduit souvent une volonté de travailler en collaboration, dans une optique d'échange d'expérience. D'autres partenaires, associations, bureaux d'études, universités, peuvent prendre part aux actions, avec différentes formes d'implication ;
- En finançant des projets portés par des associations ou d'autres collectivités, de façon occasionnelle ou via un dispositif de subvention structuré, souvent dénommé « Fonds Eau ».

Les deux formes d'engagement peuvent cohabiter. Dans les deux cas, les services techniques concernés peuvent être impliqués, en lien avec les services dédiés aux relations internationales si existants.

En 2024 et 2025, le pS-Eau a conduit une étude pour mieux caractériser les dynamiques d'engagement des intercommunalités en solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement.

Cette étude a permis d'analyser :

- la genèse, les motivations et la pérennité de l'engagement pour la solidarité internationale eau/assainissement ;
- la caractérisation des modes d'organisation et d'action des intercommunalités pour piloter et animer leurs actions de solidarité internationale eau/assainissement ;
- les dimensions vertueuses pour l'intercommunalité et son territoire.

Dix EPCI à fiscalité propre et syndicats ont été impliqués. Des entretiens ont été menés avec des élu·es ou des agent·es des services dédiés aux relations internationales ainsi que des services techniques mobilisés.

Le rapport détaillé de cette étude est disponible [ICI](#).

Photo de couverture : Accueil d'une délégation à Beitunia en Palestine, dans le cadre de la coopération décentralisée entre Eau du Bassin Rennais et Beitunia.

Crédit photo : ©Laurent Geneau

*Coordination et rédaction : Mélodie Boissel
Contributions : Sophie Renard, Robin Gaborit,
Christophe Le Jallé, Carole Chemin,
Jérémy Guérin, Sylvain Cottalorda
Mise en page : Chloé Mombelli*

Juin 2026

Liste des sigles et acronymes

AFD	Agence française de développement
ASI	Association de solidarité internationale
CDNG	Coopération décentralisée et non gouvernementale
DCTCIV	Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
DSP	Délégation de service public
ECSI	Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale
EPCI	Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
EPCI-FP	Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
EPIC	Etablissement public à caractère industriel et commercial
FICOL	Facilité de financement des collectivités territoriales de l'AFD
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
Loi MAPTAM	Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
Loi NOTRe	Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
OSC	Organisation de la société civile
OSIM	Organisation de solidarité issue des migrations
pS-Eau	Programme Solidarité Eau
RI	Relations internationales
RRMA	Réseau régional multi-acteurs
SPL	Société publique locale
VSI	Volontaire de solidarité internationale

Genèse, motivation et pérennité de l'engagement des intercommunalités pour la solidarité internationale dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement

Genèse de l'engagement, éléments déclencheurs

> Relations personnelles et rencontres humaines

L'engagement des intercommunalités pour la solidarité internationale a souvent été déclenché via des relations personnelles ou des rencontres humaines marquantes, vécues directement par l'élue initiateur-trice, ou par un·e agent·e des services ou un acteur du territoire, qui amène ensuite l'idée à un·e élu·e. Ces interactions impliquent souvent des membres des diasporas.

> Suggestions d'acteurs du territoire de l'intercommunalité (associations, communes)

L'engagement a parfois été suggéré par une association spécialisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement qui recherchait une collectivité en tant que partenaire, ou par une association non spécialisée sur les sujets techniques (associations issues des diasporas, associations de jumelage) et qui cherchait des partenaires en mesure de prendre en charge une demande technique.

L'engagement de l'intercommunalité trouve également souvent son origine dans un engagement préalable de communes ou de syndicats (aujourd'hui dissouts) de son territoire. Ces collectivités se sont tournées vers l'intercommunalité pour reprendre leurs initiatives, lorsque la compétence en matière d'eau et d'assainissement (accompagnée de la capacité à mobiliser la loi Oudin-Santini) leur a été transférée.

Ces suggestions ont souvent été le point de départ d'une réflexion politique pour l'engagement dans une démarche de solidarité internationale, ou, dans le cadre d'une action préexistante, pour orienter cet engagement vers une coopération décentralisée.

> Valeurs portées par un·e élu·e de l'intercommunalité

Que l'idée vienne de l'élue ou qu'elle lui ait été amenée par un·e agent·e de ses services ou un acteur du territoire, l'élue s'en empare selon sa vision politique pour impulser l'engagement de son intercommunalité.

Cette impulsion est motivée par la cohérence que cet engagement représente avec ses valeurs politiques et personnelles. Ces élu·e-s ont la volonté d'œuvrer à la gestion durable de l'eau, à la vision de l'eau comme bien commun et facteur de paix et de développement.

Des actualités internationales, telles que les catastrophes naturelles ou les situations de conflit, renforcent souvent la volonté de cet engagement.



Accueil d'une délégation cubaine ©GrandAngoulême

En outre, l'engagement est motivé par une cohérence avec le projet politique des élu·e-s pour leur intercommunalité, en particulier vis-à-vis des axes suivants.

> Convergence entre les préoccupations sur le territoire de l'intercommunalité et les besoins internationaux

Les élu·e-s initiateurs-trices trouvent un sens à l'engagement pour la solidarité internationale en orientant les partenariats et les projets sur des problématiques d'intérêt partagé. Ainsi, la sélection de partenaires de coopération décentralisée se fait parfois en fonction de similitudes quant à la typologie du territoire et de ses enjeux, en particulier liées à la gestion des ressources en eau dans un contexte de changement climatique. L'action de solidarité internationale peut être présentée comme faisant partie des contributions de l'intercommunalité aux objectifs de développement durable.

Lorsque l'engagement ne fait pas l'unanimité parmi les élu·e-s, les initiateur-trices de la démarche peuvent s'appuyer sur la vision de la solidarité internationale comme levier d'amélioration des conditions de vie des personnes dans leurs pays d'origine, afin de contribuer à la question migratoire.

> Soutien des dynamiques préexistantes sur le territoire de l'intercommunalité

Lorsqu'il existe sur le territoire une culture de solidarité internationale et d'engagement associatif ainsi qu'une représentation significative de la diaspora issue de différents pays s'inscrire en cohérence avec ces dynamiques au travers des actions de solidarité internationale constitue une motivation à l'engagement. Contribuer à animer ce tissu associatif et humain sur le territoire, le stimuler s'il est initialement peu développé, constitue une motivation à l'engagement. Cet objectif incite en particulier à la création de dispositifs de financement de projets de type « fonds eau ».

> Positionnement et rayonnement international de l'intercommunalité

L'engagement pour la solidarité internationale peut également être motivé par une volonté de porter la voix des collectivités territoriales à un niveau international, de valoriser leur rôle pour la gestion durable de l'eau. L'engagement est un moyen de positionner l'intercommunalité comme un acteur de la diplomatie décentralisée pour construire des projets de gestion de l'eau avec d'autres collectivités locales à travers le monde.

> Encouragement du travail transversal au sein des services de l'intercommunalité

Faire des actions de solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement un objet d'animation interne connectant différents services via un projet transversal constitue, dans certains cas, une motivation initiale à l'engagement.

> Opportunités législatives et cadre juridique

Dès son adoption en 2005 et encore aujourd'hui, la loi Oudin-Santini joue un rôle incitatif important, en permettant aux collectivités de structurer leur stratégie autour d'un outil financier spécifique.

Opérationnalisation de l'engagement

> Créer des ressources humaines dédiées

Lorsqu'une intercommunalité est dotée de services dédiés aux relations internationales, c'est généralement ce service qui assure le pilotage des actions de solidarité internationale dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Le lancement d'une démarche d'envergure, spécifique à l'eau et à l'assainissement, peut amener à la création de postes, selon différents montages de ressources humaines, articulant les services dédiés aux relations internationales et les services techniques en charge de l'eau et de l'assainissement, voire l'exploitant public. Cela peut inclure la création d'un poste au sein du service dédié aux relations internationales, ou bien au sein du service chargé de l'eau et de l'assainissement, ou bien le détachement d'un·e agent·e de l'exploitant (EPIC ou SPL) au sein du service des relations internationales.

> Impliquer les services techniques de l'intercommunalité

L'opérationnalisation de la démarche de solidarité internationale sur l'eau et l'assainissement s'accompagne souvent de la volonté d'impliquer les services techniques chargés de ces sujets.

Il n'a pas été rencontré de situation où le pilotage d'une coopération décentralisée était assuré uniquement par un·e agent·e des services techniques, sans soutien externe. Les syndicats font généralement le choix de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des coopérations décentralisées et s'appuient sur les services dédiés aux relations internationales d'autres collectivités (départements, intercommunalités) pour des actions co-portées. Dans le cas des intercommunalités, ce sont les services dédiés aux relations internationales qui assurent un rôle de pilotage et mobilisent ponctuellement les agent·es des services techniques.

Historiquement, l'implication du délégataire, tant financière que technique, a représenté un choix stratégique essentiel pour donner de l'ampleur aux actions. De plus en plus d'intercommunalités confient l'exécution des services à une régie ou une SPL, ce qui simplifie l'implication de l'exploitant, puisque l'intercommunalité est directement impliquée dans sa gouvernance.

> Nouer des partenariats techniques spécialisés

Face aux difficultés que peuvent représenter l'implication des services techniques internes et les ressources humaines souvent limitées des services dédiés aux relations internationales, certaines intercommunalités choisissent de s'appuyer sur des associations spécialisées pour concrétiser la volonté politique de solidarité internationale.

Concernant les coopérations décentralisées, de nombreuses intercommunalités optent pour des partenariats avec des opérateurs spécialisés dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, afin d'assurer le pilotage des projets. Elles considèrent cet appui comme indispensable au lancement et au dynamisme des projets menés dans le cadre des coopérations.

Concernant les dispositifs de financement de type « fonds eau » ou multisectoriels, certaines intercommunalités s'appuient sur le pS-Eau ou les Réseaux Régionaux Multiacteurs (RRMA) pour la communication des appels à projets, l'instruction des candidatures, voire l'évaluation des projets.

> Réorienter des structures existantes

Il est également possible de réorienter un comité de jumelage préexistant en tant que structure dédiée au portage des actions de solidarité internationale de l'intercommunalité. Bien que cette option soit rarement adoptée, elle facilite l'intégration des projets dans le tissu associatif local.

Éléments qui font vivre l'engagement et contribuent à sa pérennité

> Un portage politique moteur

Un portage politique fort de la part des élu·es chargé·es des questions liées aux relations internationales et à l'action engagée autour de l'eau et de l'assainissement au sein de l'intercommunalité joue un rôle décisif pour le maintien et la dynamisation de l'engagement sous leur mandat.

Lorsque le projet politique de l'action internationale sur l'eau et l'assainissement, intègre une démarche des composantes liées à l'animation d'une dynamique au sein des services et impliquant différents acteurs du territoire, ce portage politique pose aussi les ingrédients favorables à une pérennité au-delà de leur mandat.

> Un modèle de pilotage solide

Afin que l'engagement ne soit pas seulement politique, l'intercommunalité doit disposer en interne d'un service chargé du pilotage des actions de solidarité internationale, ou bien doit pouvoir s'appuyer sur une structure externe qui assure ce pilotage ou l'assiste dans cette fonction.

La présence, dans l'organigramme de l'intercommunalité, d'un service dédié aux relations internationales représente un atout important pour assurer le pilotage des actions.

Pour les intercommunalités qui ont choisi de recourir à des associations ou consultant·es externes, cet appui est perçu comme décisif pour poursuivre le portage de projets d'envergure, en particulier ceux comportant des volets techniques sur les thématiques de l'eau et de l'assainissement.

> De leur côté, les intercommunalités qui intègrent dans leur modèle une implication d'agent.es de leurs services techniques considèrent que la constance de l'intérêt desdits agent.es, souvent rendue possible par une adhésion de la direction, est très importante. Une cohérence et une collaboration entre collectivités du territoire

La cohérence politique entre les différents niveaux de collectivités locales (ville-centre, intercommunalité, département, voire syndicat d'eau) est également un atout. Le portage politique s'en trouve renforcé, les élu·es étant engagé·es au nom de différentes collectivités et pouvant impulser des dynamiques complémentaires (sectorielles, multisectorielles, culturelles), en particulier entre la ville et l'intercommunalité.

Les petites intercommunalités ou les syndicats, qui ne disposent pas de services dédiés aux relations internationales, s'appuient sur ceux présents au sein d'autres collectivités, comme les départements.

> Une culture de la coopération imprégnée au sein des services

Lorsque l'implication des agent·es de différents services de l'intercommunalité est pilotée comme un outil d'animation interne transversal et interservice, cela contribue à maintenir un intérêt partagé qui ne repose pas uniquement sur celles et ceux qui pilotent les actions.

> Une implication multi-acteur·rice·s sur le territoire

L'implication du tissu associatif et citoyen local, à travers des événements culturels, des interventions en milieu scolaire..., permet de faire des actions de solidarité internationale de l'intercommunalité un projet du territoire.

Cela contribue à ce que ces actions ne soient pas seulement l'affaire des élu·es et des services de l'intercommunalité, mais concernent un large écosystème d'acteurs qui se sentent parties prenantes. L'engagement est alors plus résilient aux renouvellements d'elu·es ou de cadres au sein de l'intercommunalité.

> Des outils de financement mobilisables en interne (loi Oudin-Santini)

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, dont les recettes proviennent des redevances de ces services, ne dépendent pas des dotations de l'État et sont moins impactés par les contraintes budgétaires auxquelles font face les collectivités. Le dispositif du 1 % eau-assainissement préserve, dans une certaine mesure, l'engagement pour la solidarité internationale sur l'eau et l'assainissement, par rapport à des arbitrages qui pourraient impacter davantage le budget général.

> Dispositifs de co-financement de l'État

Le soutien des dispositifs de co-financement de l'État est décisif : le dispositif Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL) ainsi que les différents appels à projets de la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

L'« effet levier » des agences de l'eau est particulièrement important pour soutenir des volets « infrastructures » au sein des projets de coopération décentralisée et pour co-financer des dispositifs de financement de type « fonds eau ».

Éléments qui pourraient menacer la pérennité de l’engagement

> Contexte géopolitique des pays concernés par les actions de solidarité internationale

Les situations de crise et d’urgence rencontrées par certains pays concernés par les actions de solidarité internationale des intercommunalités (récemment au Sahel et au Moyen-Orient) peuvent fragiliser la pérennité de projets de coopération décentralisée ou déstabiliser des dynamiques associatives soutenues par les dispositifs de financement. En revanche, ces situations ne s’accompagnent pas nécessairement d’un recul de l’engagement, plutôt de la nécessité d’en adapter les modalités et les territoires ciblés ; et ces situations peuvent même susciter des engagements (voir Genèse de l’engagement, éléments déclencheurs).

Certaines actualités politiques des pays concernés, impactant en particulier le rôle des collectivités locales (coups d’État, décentralisation en recul, mais également choix de mode de gestion privé et centralisé des services publics), peuvent compromettre les coopérations décentralisées.

> Positionnement de l’État français

Les relations de coopérations décentralisées peuvent être affectée par les relations bilatérales de la France avec le pays concerné notamment lorsque les relations se dégradent.

Par exemple, la décision de l’État français, suivie par les agences de l’eau, d’arrêt de l’aide publique au développement dans certains pays du Sahel a remis en question des dynamiques associatives des « fonds eau » qui ciblaient ces pays et a considérablement réduit la possibilité d’action en supprimant l’effet levier.

Néanmoins, la diplomatie décentralisée permet d’entretenir une certaine neutralité, voire de prendre des distances avec les positions de la France.

> Fragilité et renouvellement des partenaires locaux

Concernant la coopération décentralisée, le renouvellement des élu·e·s locaux·ales est un risque cyclique de fragilisation du partenariat.

> Renouvellement des agent·e·s

L’implication d’agent·e·s des services techniques repose quasi systématiquement sur du volontariat et est rarement formalisée dans les fiches de poste et officiellement intégrée dans le temps de travail. Si le modèle de pilotage dépend de leur implication, cela présente le risque que la continuité des actions soit fragilisée en cas de changements au sein des équipes.

> Renouvellement des élu·e·s locaux

Le renouvellement des élu·e·s porteur·euses des actions de solidarité internationale dans les secteurs de l’eau et de l’assainissement est également une menace pour la pérennité de l’engagement de l’intercommunalité.

> Risques financiers : arbitrages budgétaires

Le contexte budgétaire des collectivités territoriales françaises est également fragilisé par une baisse des dotations de l’État. Dans cette situation, l’engagement pour la solidarité internationale pourrait être menacé par des arbitrages auxquels seraient contraintes les intercommunalités. En effet, la solidarité internationale demeure une compétence facultative (au sens du Code Général des Collectivités Territoriales), et le recours à la loi Oudin-Santini n’est pas une obligation.

Les budgets annexes de l’eau et de l’assainissement mobilisés via la loi Oudin-Santini sont davantage préservés, car ne dépendant pas des dotations de l’État, mais restent sujets à arbitrage dans un contexte financier tendu.

> La pérennité des co-financements de l’État

Le contexte d’austérité budgétaire se traduit par une baisse significative des cofinancements de l’État, que ce soit la Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL) de l’Agence Française de Développement (AFD)) ou les différents appels à projets de la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV) du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Le secteur de l’eau et de l’assainissement est cependant actuellement préservé, grâce au maintien fort de l’engagement des agences de l’eau.

Le mode d’organisation et les acteurs impliqués dans les actions de la solidarité internationale dans les secteurs de l’eau et de l’assainissement portées par les intercommunalités

On retrouve globalement les mêmes catégories d’acteurs, avec des variables dans leur positionnement, leur implication et leurs interactions. Les cartographies permettent d’identifier visuellement les typologies d’acteurs, afin de faciliter la mise en parallèle des points communs et des différences.

Acteurs internes : élu·e·s et services

Beaucoup d’intercommunalités de type EPCI à fiscalité propre sont dotées d’un service dédié aux relations internationales, souvent mutualisé avec la ville-centre.

Les intercommunalités et les syndicats d’eau (cibles de cette étude) exercent les compétences de l’eau et de l’assainissement. Les agent·e·s des services qui s’impliquent sont souvent le·la directeur·trice, parfois accompagné·e par un·e agent·e, sur la base du volontariat. Une démarche d’implication plus transversale des services techniques est parfois animée, généralement par le service dédié aux relations internationales.

Peu de syndicats ont un service relations internationales, cette fonction relations étant plutôt assurée par un autre échelon territorial (ville, département, EPCI-FP) ; du fait de leur compétence technique, les syndicats portent le volet eau des actions extérieures.

Les élu·e·s impliqué·e·s représentent, selon les cas, l’intercommunalité et/ou la ville. Il s’agit des élu·e·s référent·e·s sur les thématiques de l’eau et de l’assainissement et/ou des relations internationales (avec différentes appellations qui sont souvent parlantes quant à la vision de la solidarité internationale).

Le portage par les élu·e·s joue souvent un rôle central, tant pour valoriser la démarche de solidarité internationale dans des sphères françaises, voire internationales, que pour stimuler la dynamique au sein des services et sur le territoire.

Ces différents acteurs, agent·e·s et élu·e·s, s’impliquent ou non à des niveaux différents selon les cas étudiés : portage et communication, stratégie, opérationnel, partenariats, gestion administrative…

La ville-centre et l’exploitant

La ville-centre est souvent très liée à l’intercommunalité, avec des services dédiés aux relations internationales souvent mutualisés, voire portés par la ville. Les élu·e·s impliqué·e·s représentent également souvent la ville et l’intercommunalité. Toutefois, dans certains territoires, les stratégies de solidarité internationale sont distinctes du fait d’agendas politiques dissociés entre ville et intercommunalité.

L’exploitant, majoritairement une Régie ou une SPL, est souvent investi de façon plus ou moins appuyée, et les membres de son conseil d’administration peuvent être des élu·e·s de l’intercommunalité.

Sur le territoire, en France

Outre la ville-centre de l’intercommunalité, d’autres collectivités du territoire sont souvent impliquées. Le département peut être porteur d’initiatives de solidarité internationale, en mobilisant le syndicat d’eau et d’assainissement sur ces volets spécifiques. Le département ou la région peuvent cofinancer des projets, notamment ceux des associations locales. Les communes peuvent également s’impliquer via leurs relations de jumelage ou pour des cofinancements ponctuels.

On retrouve quasi systématiquement des associations impliquées dans les actions de solidarité internationale.

Dans le cas des coopérations décentralisées, il s’agit d’associations spécialisées dans les secteurs de l’eau et de l’assainissement, qui jouent un rôle d’opérateurs (juridiquement d’assistant à maîtrise d’ouvrage).

Dans le cas des dispositifs de financement de type « fonds eau », les associations impliquées sont des associations spécialisées dans les secteurs de l’eau et l’assainissement qui portent les projets financés par l’intercommunalité.

D’autres acteurs peuvent être impliqués, tels que des acteurs privés, des acteurs académiques, des associations agissant dans des domaines culturels, des artisans, etc., acteurs que l’on désigne souvent comme « organisations de la société civile » (OSC).

Les acteurs étatiques

Les acteurs étatiques, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Agence française de développement et agences de l'eau, interviennent pour cofinancer les dispositifs d'action extérieure de l'intercommunalité. Les agences de l'eau cofinancent les deux types de dispositifs, engagement en coopération décentralisée et financement de projets associatifs, tandis que le MEAE et l'AFD ne cofinancent que les coopérations décentralisées.

Leur représentations locales jouent parfois un rôle d'appui important sur le terrain pour les coopérations décentralisées.

Les acteurs dans les localités des pays cibles

Au niveau du territoire de coopération, le partenaire est une autorité décentralisée. Cependant, une association locale peut également être très impliquée dans le portage des actions sur le terrain, ainsi que différents acteurs nationaux, déconcentrés et décentralisés.

Dans le cadre des coopérations décentralisées, les projets permettent parfois de délocaliser un·e agent·e ou de recruter un·e volontaire de solidarité internationale pour appuyer les services de la collectivité locale partenaire, ou bien de soutenir des postes locaux au sein de ces services.

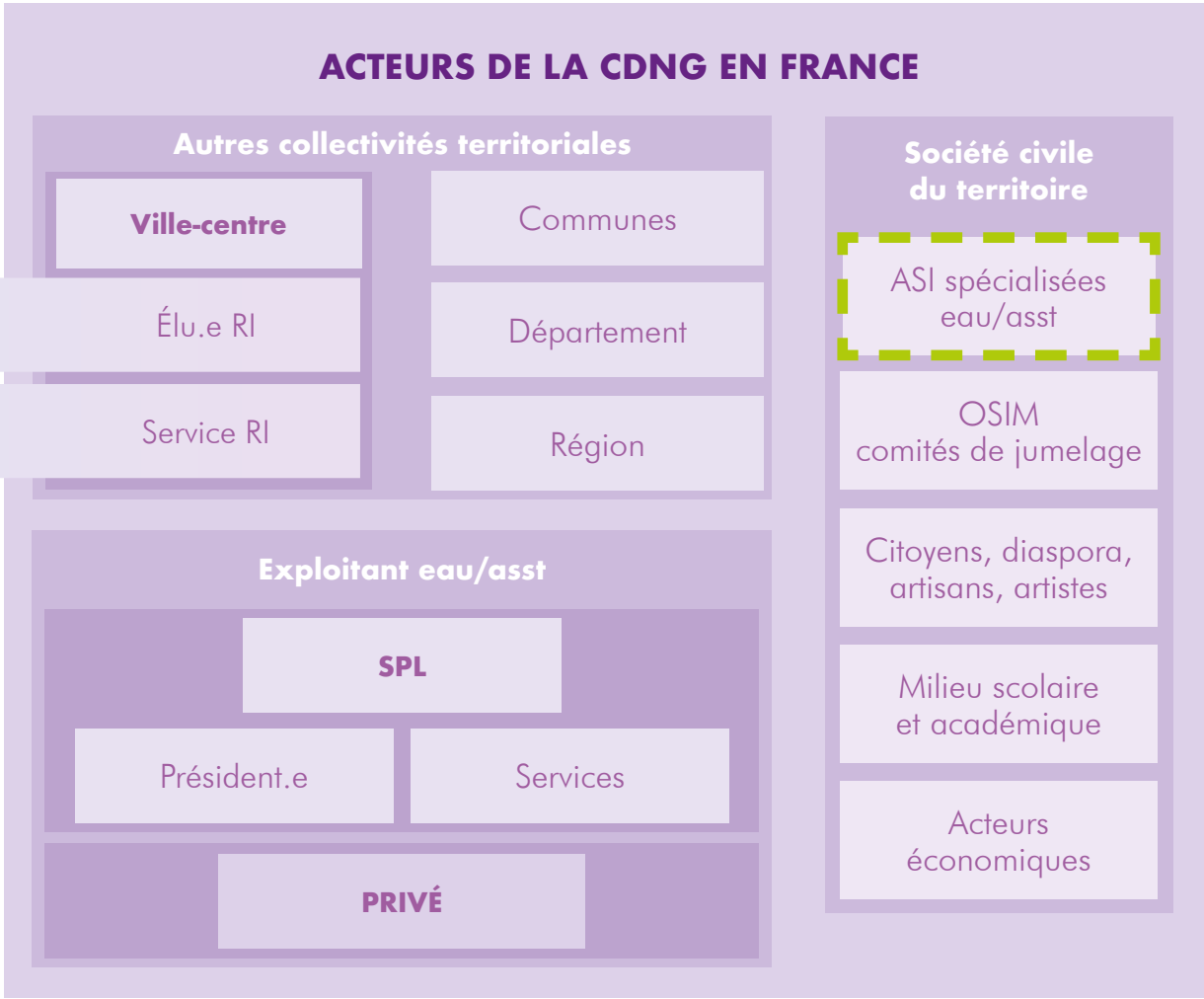
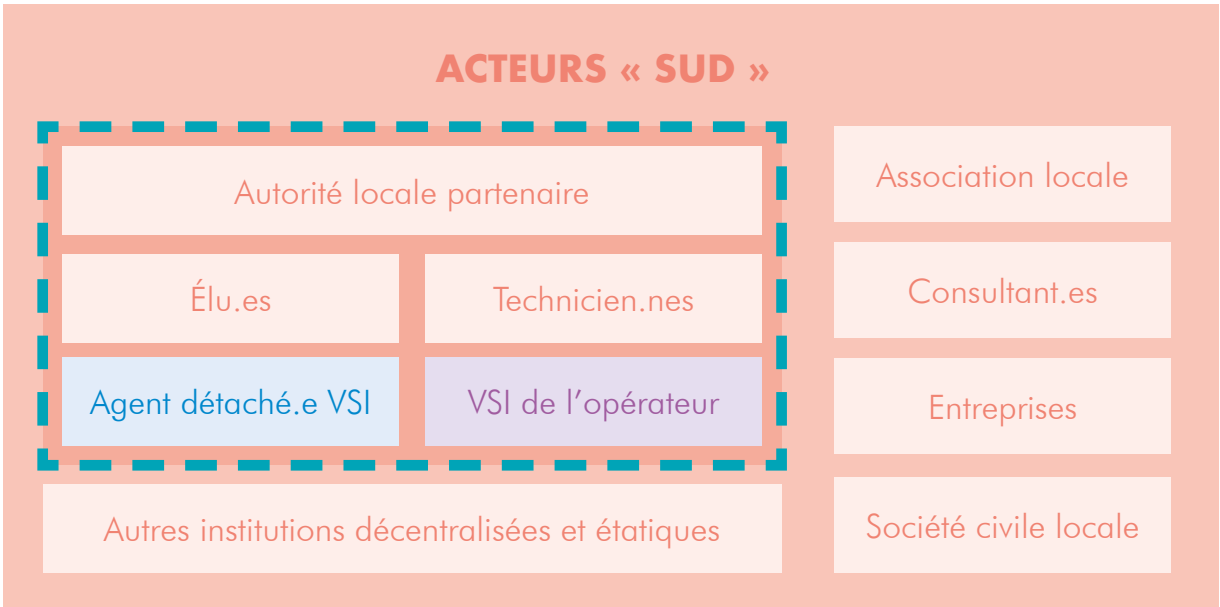
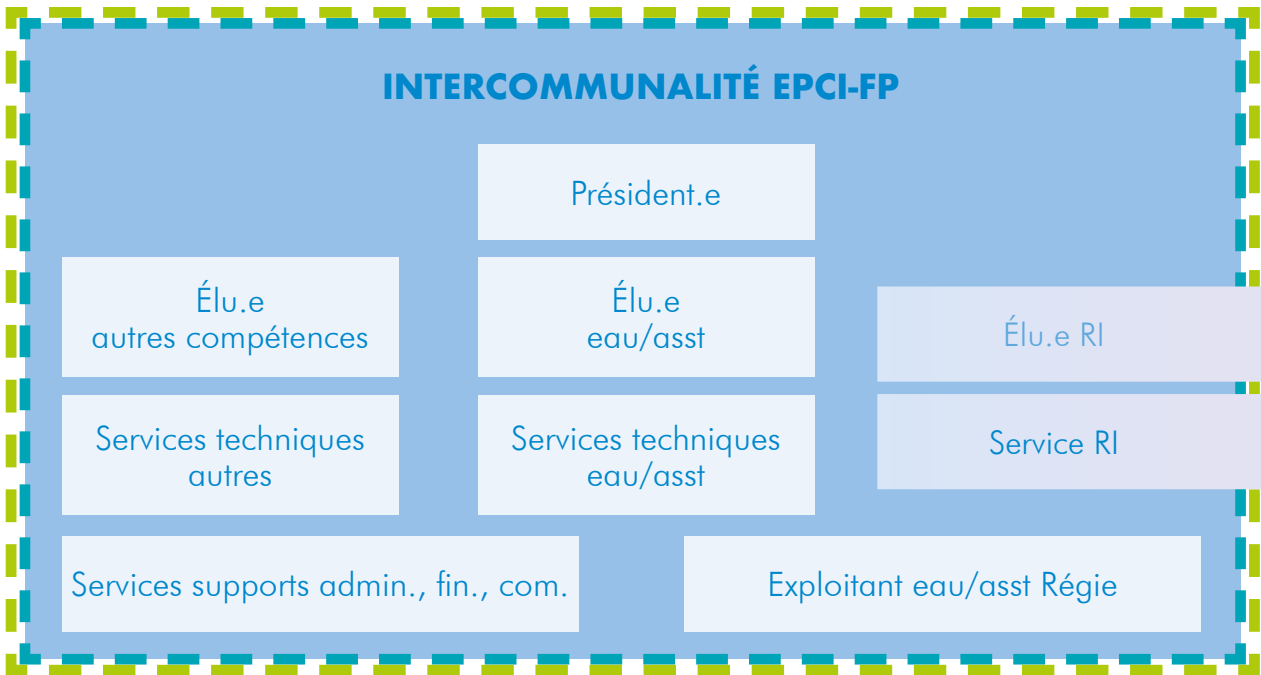


Réunion dans le cadre de la coopération décentralisée entre la ville et la métropole de Chambéry et la commune marocaine de Taroudant, à l'occasion du festival Lafibala à Chambéry ©Lise Andurand

Présentation cartographique des modes d'organisation et des acteurs impliqués pour les actions de la solidarité internationale dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement portées :

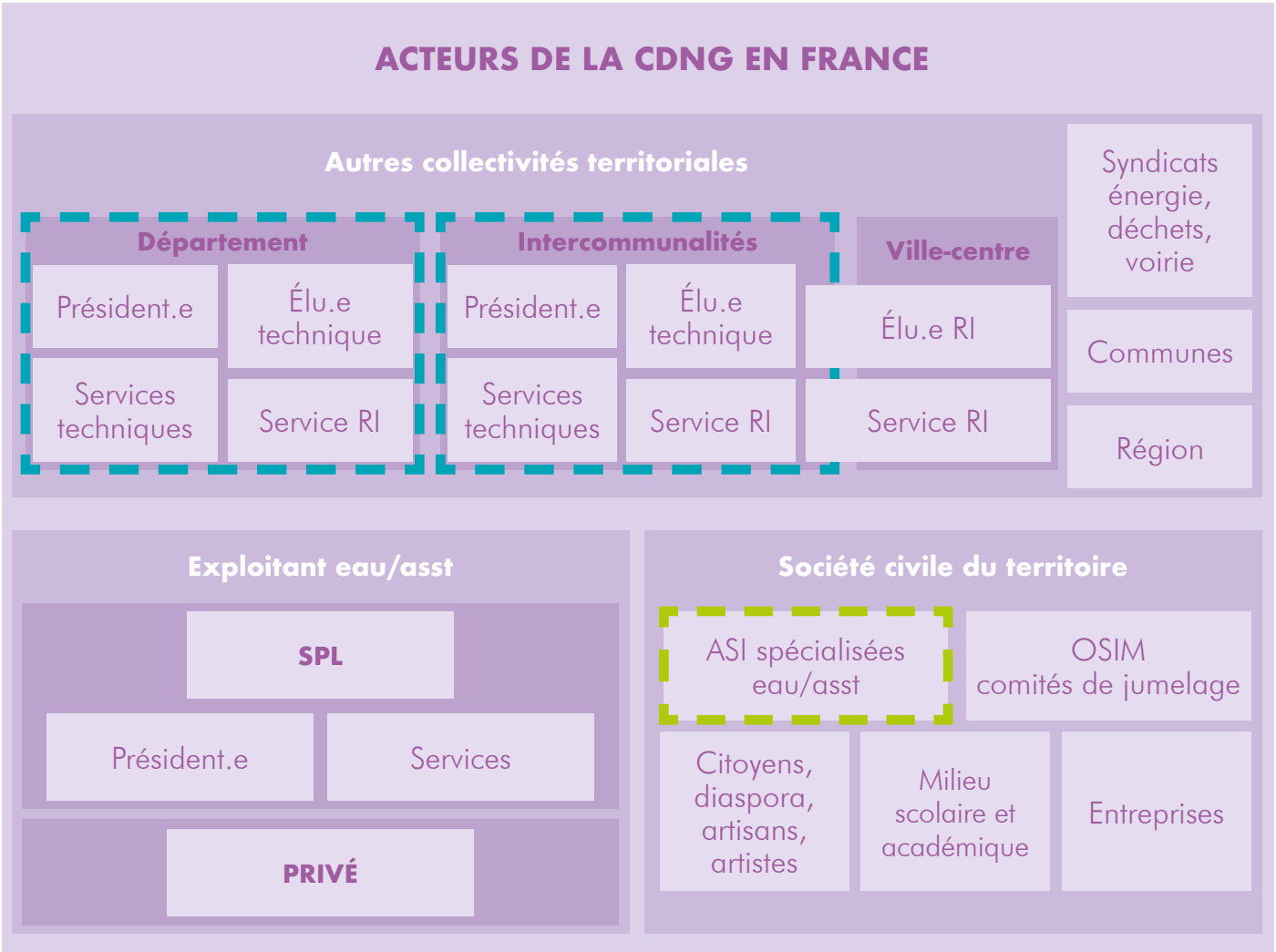
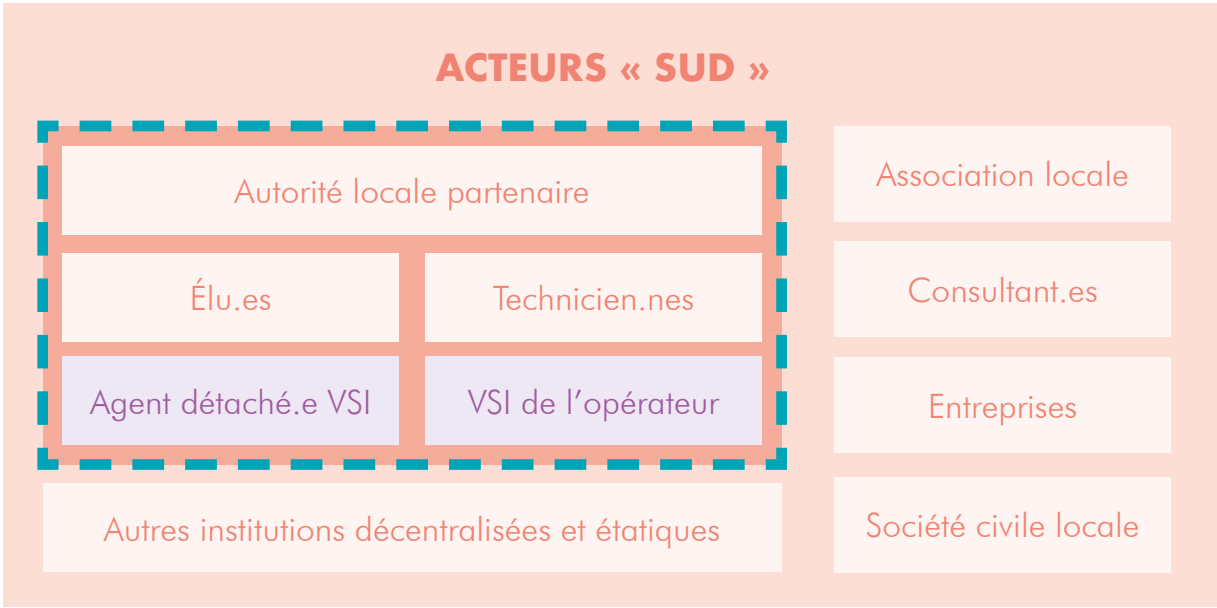
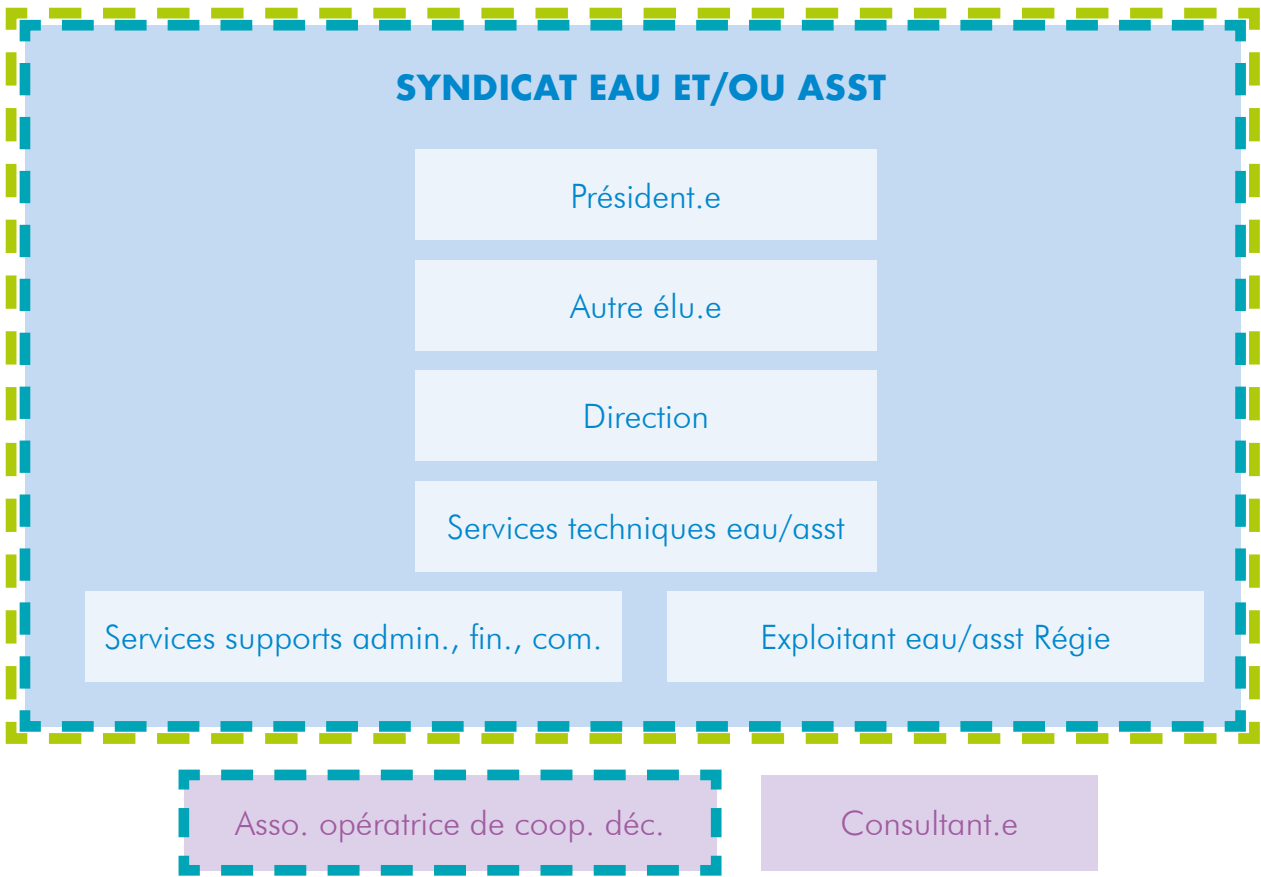
- par les intercommunalités (EPCI à fiscalité propre)
- par les syndicats d'eau et/ou d'assainissement

Les acteurs impliqués dans les actions de solidarité internationale sur l’eau et l’assainissement portées par un **EPCI à fiscalité propre**



- Partenaires de coopération décentralisée
- Partenaires / cibles du « fonds eau »

Les acteurs impliqués dans les actions de solidarité internationale sur l'eau et l'assainissement portées par un **syndicat d'eau/assainissement**



- Partenaires de coopération décentralisée
- Partenaires / cibles du « fonds eau »

Les dimensions vertueuses des actions de solidarité internationale dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement portées par les intercommunalités

Dimension « animation territoriale »

Certaines intercommunalités inscrivent leurs actions de solidarité internationale dans une démarche d'animation du tissu associatif et citoyen de leur territoire, qui peut aller jusqu'à représenter une composante à part entière des actions de solidarité internationale. Les riches dynamiques humaines et culturelles menées autour de la solidarité internationale, qui impliquent de nombreux acteurs locaux de la société civile, constituent un réel aspect de réciprocité pour le territoire de l'intercommunalité. Ces démarches s'appuient tant sur les coopérations décentralisées que sur les « fonds eau » via une mobilisation des associations financées.

Dans le cadre de coopérations décentralisées portant sur des sujets techniques d'aménagement du territoire et, en particulier, de développement des services d'eau et d'assainissement, l'intégration d'un volet citoyen et humain connectant les associations et les citoyen·ne·s issu·es des territoires en coopération est recherchée comme une complémentarité au volet technique. Cela inscrit la coopération décentralisée portée par l'intercommunalité et son partenaire dans une démarche plus large et multi-acteur de coopération de territoires à territoires. Ces dynamiques peuvent être animées par des associations du territoire de l'intercommunalité, en particulier les organisations de solidarité internationale issues de la migration (OSIM), qui sont d'ailleurs souvent à l'origine des coopérations. Si l'intercommunalité cherche à établir ces liens a posteriori, un travail de recensement des associations et de mobilisation des diasporas peut être mené. Dans certains cas, une association partie prenante de la convention de coopération décentralisée pilote spécifiquement un volet consistant à mener des actions de sensibilisation et de valorisation des actions, sur les deux territoires de coopération. Cette fonction d'animation peut également être confiée à un·e volontaire de réciprocité. La stratégie peut aussi consister à créer des opportunités pour que les associations du territoire de l'intercommunalité et celles des territoires des collectivités locales partenaires développent des relations et projets de manière indépendante. Certaines intercommunalités s'appuient particulièrement sur leur dispositif de financement de projets « fonds eau » pour mobiliser les associations financées dans ces démarches d'animation. Il peut leur être demandé, parallèlement à leurs actions dans les pays cibles, de proposer des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) et de valorisation de leurs projets au-

près de la population du territoire de l'intercommunalité. Certaines intercommunalités le spécifient dans les termes de référence de leur appel à projets de type « fonds eau ».

Les actions menées sur le territoire peuvent être, par exemple, l'organisation par l'intercommunalité d'événements importants (festival, semaine culturelle, séminaire) ou ponctuels (expositions, conférences, interventions dans les écoles), qui s'inscrivent dans le cadre de ses activités culturelles. Ces événements peuvent se saisir d'un temps fort de communication au niveau national sur la solidarité internationale ou la gestion de l'eau, tels que le Festisol, le festival Migrant Scène, les Journées mondiales de l'eau, le festival Alimenterre, les Journées du patrimoine, le Carrefour des gestions locales de l'eau. Sans être forcément organisatrice de tels événements et actions culturelles, l'intercommunalité peut être présente, en impliquant ses partenaires de coopération décentralisée dans des initiatives organisées par d'autres acteurs. Elle peut également inciter les associations qu'elle finance dans le cadre du « fonds eau » à y participer.

Ces initiatives sont souvent menées en collaboration avec les activités culturelles de la ville-centre, ou de lieux culturels tels que les Maisons de l'International.

Il est observé que la dimension « animation territoriale » est particulièrement dynamique :

- lorsque des associations de solidarité internationale (ASI) ou des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) du territoire sont financées par des « fonds eau », et/ou lorsqu'elles sont impliquées dans des activités culturelles en lien avec une coopération décentralisée ;
- lorsqu'un service dédié aux relations internationales (interne ou d'une autre collectivité qui appuie l'intercommunalité, ou bien une association dédiée au pilotage de la solidarité internationale de l'intercommunalité qui assure ce rôle) coordonne cette animation ;
- lorsque plusieurs collectivités du territoire collaborent autour de la solidarité internationale.



Sensibilisation aux enjeux de l'eau dans les écoles de Montpellier avec l'association KYNAROU

Dimension « implication technique et échange de compétences »

Sur le plan technique, les actions menées dans le cadre des coopérations décentralisées visent à soutenir le développement des territoires des partenaires étrangers, et en particulier les services d'eau et d'assainissement. Cependant, la mobilisation des connaissances et des réflexions peut se faire dans une démarche de mutualisation et de réciprocité. Les interlocuteurs techniques se rencontrent autour d'une culture technique commune, ce qui permet d'engager des réflexions conjointes et fructueuses.

L'aspect de partage des problématiques territoriales communes et des échanges techniques se concrétise particulièrement lorsque les services techniques de la collectivité (EPCI-FP ou syndicat) ou l'exploitant sont impliqués. Cette implication se fait souvent de manière ponctuelle, sous le pilotage d'un service dédié aux relations internationales. Elle prend davantage d'ampleur lors de l'accueil de délégations, quand les services techniques se mobilisent pour organiser des visites de terrain et des moments d'échanges thématiques. Des agent·e·s peuvent également participer à des missions dans le territoire partenaire.

Cette implication ponctuelle des services techniques s'inscrit dans la culture de l'intercommunalité lorsque les services dédiés aux relations internationales sont investis d'une mission de coordination reconnue par les directions et les élu·e·s. Les directeur·trices des services techniques concernés sont d'ailleurs souvent directement impliqué·e·s dans ces démarches.

Pour inscrire pleinement leur coopération dans une démarche de réciprocité technique, certaines intercommunalités s'associent à des territoires présentant des similitudes géographiques, culturelles ou de gouvernance. Des thématiques, priorités et besoins communs sont alors identifiés pour travailler ensemble sur des problématiques partagées.

Les thématiques liées à l'aménagement du territoire, dans une démarche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et d'adaptation au changement climatique, présentent un intérêt mutuel. Les stratégies de gestion du stress hydrique de certains partenaires de coopération ainsi que la réutilisation des eaux usées traitées suscitent particulièrement l'intérêt. Les enjeux liés à la mise en place d'une intercommunalité pour la gestion des services d'eau et d'assainissement résonnent également auprès des élu·e·s et des technicien·nes français·es, qui ont récemment été confronté·es à la restructuration des intercommunalités et à la répartition des compétences liées à l'eau et à l'assainissement dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe.

Ces échanges techniques inspirent les agent·es et élu·es français·es impliqué·es. Toutefois, il n'a pas été observé d'exemples de stratégie ou de projet coconstruit dans le cadre d'une coopération décentralisée ayant eu un impact direct sur les stratégies ou les projets au sein des intercommunalités françaises.

Cette dimension d'échanges techniques se concrétise principalement dans le cadre des coopérations décentralisées. Cependant, certaines intercommunalités créent également des opportunités d'échanges techniques impliquant leurs agent·e·s, notamment à travers leur dispositif de financement de projets associatifs. Ainsi, cette dynamique prend forme si l'intercommunalité développe des liens avec les partenaires locaux des associations qu'elle finance dans le cadre de son dispositif de type « fonds eau ». De manière similaire à la coopération décentralisée, elle mobilise ses agent·e·s des services techniques lors de l'accueil de délégations. Par ailleurs, les agent·e·s peuvent être impliqué·e·s dans le processus d'instruction des projets candidats au « fonds eau », voire dans des missions d'évaluation de ces projets.

Il est observé que la dimension « implication technique et échange de compétences » est particulièrement dynamique lorsque les services techniques de l'intercommunalité et l'exploitant (régie, SPL ou DSP) s'impliquent, même de façon ponctuelle. Cette implication technique est stimulée dans les cas suivants :

- Lorsque qu'il y a un portage par la direction du service d'eau et d'assainissement de l'EPCI-FP ou de la direction générale du syndicat.
- Lorsqu'il y a une coordination par un service dédié aux relations internationales (interne ou d'une autre collectivité qui appuie l'intercommunalité) ou par une association dédiée au pilotage de la solidarité internationale de l'intercommunalité qui assure ce rôle. Cette coordination a pour mission de mobiliser les agent·e·s pertinent·e·s en fonction des besoins technique de l'action internationale.



Visite d'une station d'épuration au Maroc ©Chambéry Solidarité Internationale

Dimension « animation transversale au sein de l'intercommunalité »

Lorsque les actions de solidarité internationale impliquent différents services de l'intercommunalité, en particulier ses services techniques, cela peut créer une dynamique transversale stimulante. Cela génère des opportunités d'échange interservice autour d'un projet connectant des agent·e·s qui ont habituellement peu d'occasions d'interagir et sortant du cadre habituel de leurs fonctions. Cette dynamique est particulièrement riche dans le cas de projets multithématiques, qui comportent également un volet d'animation sur le territoire impliquant la diversité des agent·e·s concerné·e·s.

Certains modes de pilotage des actions de solidarité internationale font de cette transversalité un véritable outil d'animation interne. Cela constitue un fort vecteur de motivation et de valorisation des compétences des agent·e·s impliqué·e·s.

Ces démarches peuvent prendre forme aussi bien dans le cadre de coopérations décentralisées que dans celui de fonds de financement de projets, en particulier lorsque ceux-ci sont multisectoriels.

Ainsi, au-delà de leur propre portage, certain·e·s élu·e·s et agent·e·s initiateur·trices ou pilotes des actions de solidarité internationale cultivent une émulation politique et technique afin de faire de ces projets des initiatives partagées au sein de l'intercommunalité.

Selon l'articulation des services et compétences entre EPCI à fiscalité propre, syndicats, villes, départements, des services de différentes collectivités du territoire peuvent interagir.

Il est observé que la dimension « animation transversale au sein de l'intercommunalité » est particulièrement dynamique :

- lorsque les dimensions « animation territoriale » et « implication technique et échange de compétences » sont actives ;
- lorsque les projets sont multithématiques (en effet, cela entraîne l'implication de divers services : relations internationales, eau et assainissement, gestion des déchets, culture, jeunesse...) ;
- lorsqu'un service dédié aux relations internationales (interne ou d'une autre collectivité qui appuie l'intercommunalité, ou bien une association dédiée au pilotage de la solidarité internationale de l'intercommunalité qui assure ce rôle) coordonne cette transversalité.

Dimension « rayonnement international de l'intercommunalité à travers la solidarité internationale »

Certaines intercommunalités inscrivent leur engagement pour la solidarité internationale, en particulier dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, dans une démarche de rayonnement et de plaidoyer à l'échelle nationale, voire internationale.

Les actions de solidarité internationale s'accompagnent de cette dimension lorsque les élu·e·s sont fortement impliqué·e·s et assurent un portage politique solide. Les élu·e·s s'appuient alors sur les actions de solidarité internationale pour plaider l'importance de l'échelon local et de la coopération afin d'aborder les problématiques liées à la gestion de l'eau au niveau mondial.

Ces intercommunalités mettent ainsi en valeur leurs compétences pour la gestion des enjeux de l'eau et de l'assainissement.

Certaines intercommunalités se positionnent ainsi comme des acteurs de la diplomatie décentralisée, ayant une influence sur les relations entre la France et d'autres pays ou régions du monde.

Il est observé que la dimension « rayonnement international de l'intercommunalité à travers la solidarité internationale » est particulièrement dynamique lorsque les élu·e·s assurent un fort portage politique.

Ce rapport présente les résultats d'une étude conduite par le pS-Eau en 2024 et 2025 dans l'objectif d'enrichir la vision qualitative des dynamiques d'engagement des intercommunalités en solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement.

Elle a permis d'analyser :

- la genèse, les motivations et la pérennité de l'engagement pour la solidarité internationale eau/assainissement ;
- la caractérisation des modes d'organisation et d'action des intercommunalités pour piloter et animer leurs actions de solidarité internationale eau/assainissement ;
- les dimensions vertueuses pour l'intercommunalité et son territoire.

pS-Eau

programme
Solidarité-Eau